

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Conseil National des 13 et 14 octobre 2012

Rapport d'Isabelle de Almeida – Commission des statuts

La commission chargée par le Conseil national de travailler à la modification des statuts s'est réunie deux fois depuis le 13 septembre 2012.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de vous présenter un texte abouti mais de vous soumettre des propositions, d'une part, sur les objectifs de changements de statuts et les problématiques à mettre en débat. Ensuite, en nous donnant mandat, nous poursuivrons notre travail pour une rédaction qui vous sera soumise au Conseil national du 21 novembre.

Dans un premier temps nous avons voulu prendre en compte le contexte de préparation notre 36^e congrès :

- Une ambition de haute portée telle que définie à la Fête de l'Humanité : « *le congrès d'une nouvelle ère pour le PCF et du développement du Front de gauche* ».
- Les pistes que Patrice Bessac a développées dans son rapport au Conseil national du 13 septembre sur l'avenir du PCF et notamment sur l'articulation nécessaire de la pluralité et de l'efficacité et notre recherche, avec tâtonnements parfois, pour allier les deux.
- Le Parti aujourd'hui. Depuis 2008 ce sont environ près de 20 000 hommes et femmes qui ont rejoint notre organisation et qui n'ont donc jamais vécu une préparation de congrès du PCF. Qu'en attendent-ils ? En terme de droits, d'espaces pour libérer leurs initiatives ? De délibération collective, de partage des savoirs, des connaissances et des pratiques ? En termes aussi d'efficacité et de démocratie militante ou de cohérence pour mettre en œuvre notre projet politique commun ?

C'est un parti plus rassemblé - plus « *apaisé* » comme le disait une camarade dernièrement - tout en menant la confrontation d'idées.

Et des communistes qui, majoritairement, ambitionnent que ce 36^e congrès soit une étape majeure du développement de notre organisation pour faire face aux enjeux dont nous venons de

débatte aujourd'hui avec la présentation du texte de la base commune.

C'est dans ce cadre que nous inscrivons notre travail afin que nos statuts puissent répondre à l'objectif de donner un nouvel élan au PCF et permette à chaque adhérent-e, aux collectifs militants, aux instances d'être tournés vers la mise en œuvre des orientations que nous allons prendre.

Cela nécessite donc d'avoir des principes un fonctionnement interne des règles de vie qui soient en adéquation avec cet objectif.

Sur la fonction des statuts leur rôle dans la vie du Parti et leur inscription dans le temps, nous pensons que leur fonction est d'énoncer clairement des principes, des règles de fonctionnement et des règles de vie au service du projet et des orientations décidées. Il ne s'agit pas de régenter la vie mais d'organiser la loi.

Tout en donnant toute sa place et le sérieux nécessaire au débat sur la révision des statuts, il ne faudrait pas pour autant laisser croire que les questions politiques, les pratiques et les transformations attendues ne se régleront qu'aux travers des statuts. Ils y concourent pour leur part. Nous proposons de les modifier avec l'objectif de les inscrire sur une durée plus longue que la période précédente puisque nous les avons modifiés en 2006.

Il nous faut aussi penser leur lecture et leur compréhension par tous les adhérents. La commission suggère que nous envisagions de les valoriser et donc qu'ils soient remis à chaque adhérent-e. Par ailleurs en cas de conflit ce sont les statuts qui sont pris en considération, au regard de la justice nous les ferons donc examiner par un juriste.

Nous pensons que nous pouvons avoir un bilan partagé sur les statuts tels qu'ils ont évolué dans les dernières années : en effet ils ont permis de bien vivre ensemble dans le Parti, avec des acquis notamment concernant la souveraineté des adhérents ou la pluralité de droit. Aussi nous vous proposons de garder le socle des statuts élaborés en 2006 ainsi que l'architecture du texte qui a sa cohérence. Il ne s'agit donc pas de faire une réécriture complète mais de se mettre d'accord sur les quelques problématiques à revisiter au regard des expériences vécues et de ce que nous visons.

Un rappel : au congrès de juin 2010 nous écrivions dans la résolution « *nous voulons garder le meilleur de la démocratie militante permettant l'affirmation de grands choix nationaux notamment et gagner dans la réalité le meilleur de la démocratie de participation et d'initiative. Notre démocratisation passant par la participation effective des adhérents à l'élaboration de la politique de leur parti nous semble la voie la plus féconde pour l'avenir* ».

Lors de ce congrès d'étape, nous avons décidé de la mise en œuvre de plusieurs chantiers de transformation dont certains ont à voir avec la vie interne du PCF, les droits des adhérents, les responsabilités et le rôles de nos instances. Je ne vais pas en faire ici une lecture complète car ce n'est pas le lieu ni le rôle de la Commission des statuts mais cela peut nous guider. C'est dans cette démarche que le 35^e congrès avait décidé de la révision des statuts au prochain congrès ordinaire et mis en place une commission *ad-hoc* qui avait commencé un travail en 2010. Notre commission a bien entendu examiné ses premiers travaux.

Nous pouvons constater qu'au regard des expériences vécues il y a certaines insuffisances, des manques de précision dans nos statuts qui ont créé des situations conflictuelles et parfois brouillé le message politique du Parti. Qu' il y a aussi des règles qui peuvent affaiblir la cohérence nationale du PCF. De cela, nos collectifs militants, nos instances et notre activité ont pu être affectés. Malgré cela, nous constatons aussi que les communistes ont eu la volonté et l'intelligence de trouver les moyens de dépasser certaines situations conflictuelles.

Au vu des premiers travaux en 2010, des retours de la commission des conflits, de nos échanges et des premières contributions - y compris la première réunion de la commission des candidatures - s'affirme la volonté d'avancer vers plus d'efficacité, de démocratie militante et aussi vers plus de cohérence nationale. C'est pourquoi nous nous proposons de vous soumettre quelques problématiques que vous aurez à valider.

- C'est le rapport de l'adhérent au collectif et à l'organisation

Et cela passe par :

- La démocratie militante et les droits de l'adhérent-e et les responsabilités collectives de nos instances : il y a nécessité de reprendre le débat sur droits et souveraineté de l'adhérent et apporter des précisions sur notre fonctionnement, par exemple sur l'accueil des nouveaux adhérents., sur les droits des adhérents Français vivant à l'étranger ;
- la diversité ou pluralité des opinions et le respect des décisions majoritaires : ne faut-il pas donner davantage de règles sur le respect des orientations majoritaires car il y a des insatisfactions des demandes sur ce point ;
- la question de la cohérence nationale à mieux faire vivre dans nos règles de fonctionnement notamment sur la désignation des candidatures aux élections nationales et le lieu de validation mais aussi dans l'utilisation d'outils communs au niveau national :
- la question de l'efficacité militante du Parti de ses instances. Cela passe notamment par l'élection de nos directions à revisiter en rapport avec les travaux de la commission des candidatures (rôle de la direction critères...). Il y a une volonté d'avancer et de modifier certaines règles pour donner plus de crédibilité à notre travail collectif sur les directions.
- Il y a besoin de mieux préciser des règles concrètes sur les modalités de consultation de vote car c'est un point sujet à interprétation et à conflit. Sur la question du respect des statuts et aussi des droits des adhérents de leur souveraineté et de la souveraineté collective : comment en cas de situations conflictuelles mieux les traiter en amont ? Le rôle de la commission des conflits doit-il être de donner un avis ou une décision ?

Ce sont à ce jour les axes que nous proposons de remettre sur le chantier du débat : soit pour apporter des précisions pour que nos règles de vie soient le moins possible sujettes à interprétation (et donc à conflits) sans toutefois changer le fond soit pour apporter des modifications pour une meilleure efficacité militante et une meilleure cohérence nationale.

Par ailleurs il nous paraît aussi nécessaire, sans les modifier sur le fond :

- d'actualiser le préambule en fonction de notre ambition et du texte d'orientation ;
- de rendre plus clairs certains articles qui comportent des répétitions ;
- d'apporter quelques précisions de repères afin que tout nouvel adhérent puisse avoir certaines informations.

Nous voulons mener ce travail de révision le plus collectivement possible d'ici le 21 novembre et bien sûr après.

Nous avons sollicité les avis et les propositions de plusieurs secteurs : les secteurs vie du Parti, des finances, des élections ainsi que la Commission des conflits. Et nous aurons aussi à nous rapprocher du MJCF et de l'amicale des vétérans sur la partie qui les concerne.

Nous souhaitons aussi solliciter l'avis de fédérations et de sections de tailles différentes.

Je sais que des commissions sur les statuts se réunissent déjà dans certaines fédérations ou du moins que la réflexion et le débat est engagé au vu des contributions que nous commençons à recevoir.

Je tiens à les remercier par avance de leur apport ainsi que les membres de la Commission des statuts. Une commission qui a commencé ce travail de révision dans un climat serein et collectif avec pour objectif de donner aux adhérents et à notre organisation les moyens de fonctionner le mieux possible afin de donner un nouvel élan au PCF et être utile à nos combats et notre peuple. Je souhaite, ainsi que les membres de la commission, que cet état d'esprit soit partagé par nous tous et toutes et par l'ensemble des communistes.

—